

Extrait du registre des délibérations
de la commune de Saint-Pierre-le-Mouëtier
Séance du 21/08/2008

L' an 2008 et le 21 Août à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de M. CLOSTRE François, Maire.

Étaient Présents : M. CLOSTRE François, Maire, Mme VAYSSIER Monique, M. BOUTONNET Christian, Mme PERRAUDIN Alice, M. BILLARD Pierre, M. BEBEN Bertrand, M. THEVENET Jacques, M. SAULUT Bernard, M. BLAISE Jean-Yves, Mme MONNERY Martine, Mme DRU Béatrice, M. MENEZ Didier, M. DETAÏN Michel, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme BOILARD Valérie,
Étaient excusé(s) ayant donné procuration : M. THEVENET Xavier à M. CLOSTRE François, Mme LIVROZET Martine à M. BILLARD Pierre, M. AUFEVRE Adrien à M. BEBEN Bertrand.

Était excusée : Mme COLODIEGE Chantal

A été nommée secrétaire de séance : Mme BOILARD Valérie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 15

Date de la convocation : Mardi 5 Août 2008

A été nommée secrétaire : Mme BOILARD Valérie

SOMMAIRE

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

SERVICE DE L'EAU : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2007

SICC : MODIFICATION DES STATUTS "ACQUISITION ET MISE A DISPOSITION DE MATERIELS AUX COMMUNES"

BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

LOTISSEMENT RAYMOND COUTIN : OPERATION ACHEVEE ET REVERSEMENT DE L'EXCEDENT SUR BUDGET GENERAL

Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Mme Valérie BOILARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal en date du 9 juillet 2008

Le président ouvre la séance à vingt heures trente minutes. Le nombre des présents étant de 15, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L2121.17 du C.G.C.T. Il soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 9 juillet 2008. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire prise par délégation du conseil municipal

En vertu de la délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2008 prise par application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du C.G.C.T. déléguant au maire certaines attributions du conseil municipal, M. le Président informe l'assemblée des décisions prises dans ce cadre, notamment en matière de conclusion et de révision du louage des choses et en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services sans formalités préalables en raison de leur montant :

Décision n° 2008.10 en date du 17 juillet 2008 portant sur un Marché A Procédure Adaptée concernant des travaux de remplacement d'un générateur d'air chaud - salle des fêtes avenue du 8 mai-, l'entreprise suivante a été retenue :

Lot unique – entreprise ROBERT de Nevers (58000) pour un montant TTC de 14 192.69 € ;

Délégation du service public d'assainissement collectif : élection des membres de la commission d'ouverture des plis (18 votants 18 pour) C.L. du 27.08.2008

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement collectif de la commune de SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER doit être élue au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D.1411.3 du Code général des collectivités territoriales).

Cette commission est présidée par Monsieur M François CLOSTRE.

ELECTION DES TITULAIRES :

L'unique liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1

1. BLAISE Jean-Yves
2. MENEZ Didier
3. BOUTONNET Christian

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Liste 1 : 18

Nombre de voix : 18

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres titulaires

1. BLAISE Jean-Yves
2. MENEZ Didier
3. BOUTONNET Christian

ELECTION DES SUPPLEANTS :

L'unique liste déposée dans les conditions fixées par délibération antérieure est la suivante :

Liste 1

1. BEGUIGNOT Claude
2. SAULUT Bernard
3. VAYSSIER Monique

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants : 18

Suffrages exprimés : 18

Liste 1 : 18

Nombre de voix : 18

Sont élus pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante :

Membres suppléants

1. BEGUIGNOT Claude
2. SAULUT Bernard
3. VAYSSIER Monique

Service de l'eau : Présentation du rapport annuel 2007 (18 votants 18 pour) C.L. du 27.08.2008

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que le 20 juin dernier, le comité syndical du SICC s'est réuni et a approuvé le rapport annuel 2007 du service d'eau potable établi par le délégataire "Lyonnaise des Eaux Suez". Les communes membres du syndicat à savoir Langeron, Mars-sur-Allier et Saint-Pierre-le-Moûtier doivent également statuer sur ce document.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport 2007 du délégataire, la Société Lyonnaise des Eaux Suez, en prend acte.

SICC : Modification des statuts « Acquisition et mise à disposition de matériels aux communes » (18 votants 18 pour) C.L. du 27.08.2008

Afin que le SICC puisse mettre à disposition le podium ou autres matériels aux collectivités membres conformément à l'article L 5211.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a y lieu d'apporter des modifications aux statuts de ce syndicat, approuvés par arrêté préfectoral n° 2007.P.7023 du 28 décembre 2007.

A ce titre, M. le maire propose au conseil municipal de modifier l'article 2 - compétence 5 comme suit :

"Gestion et organisation de toutes compétences déléguées à caractère intersyndical"

remplacée par

"Acquisition et mise à disposition de matériels aux communes membres du syndicat".

A l'unanimité, l'assemblée délibérante émet un avis favorable quant aux modifications à apporter à l'article 2 - compétence 5 des statuts du SICC.

Budget Lotissement Raymond Coutin : Décision Modificative n° 1 (18 votants 18 pour) C.L. du 27.08/2008

Afin de pouvoir prendre en charge un coût supplémentaire de frais notariés, dans le cadre du budget du Lotissement Raymond Coutin, M. le Maire propose de modifier les crédits budgétaires comme suit :

D/C/6227 "Frais d'actes et de contentieux" : + 245.00 €

D/C/6554 "Contributions aux organismes de regroupement" : - 115.00€

D/C/6188 "Autres frais divers" : - 130.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative N° 1.2008 telle que définie ci-dessus.

Lotissement Raymond Coutin : Opération achevée et reversement de l'excédent sur le budget général (18 votants 18 pour) C.L. du 27.08.2008

M. le maire informe le conseil municipal que l'opération portant sur le lotissement Raymond Coutin est à ce jour achevée.

Le bilan financier de l'opération fait ressortir un excédent de 7 699.25 €.

Ce résultat comptable doit faire l'objet d'une réintégration dans le budget général.

A ce titre, il y a lieu de ventiler cette somme comme suit :

- Budget "Lotissement Raymond Coutin" : C/D/6522 "Reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal" – 7 699.25 €

- Budget principal : C/R/7551 "Excédent des budgets annexes" + 7 699.25 €

Ce chiffre risque d'être minoré de 20 €, montant correspondant à la TVA récupérable en cas de non remboursement par les services de l'Etat.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise M. le Maire à procéder aux opérations comptables telles que définies ci-dessus.

BUDGET COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE N°2008.1 (18 votants 18 pour) C.L. du 10.09.2008

Dans le cadre d'opérations comptables de sortie de l'actif concernant des anciens contrats de gaz au propane, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier les crédits budgétaires comme suit :

D/C/678 - OS - "Autres charges exceptionnelles" : + 200.00 €

D/C/023 - OS "Virement à la section d'investissement" : - 200.00 €

R/C/021 - OS "Virement de la section de fonctionnement" : - 200.00 €

R/C/275 - OS "Dépôts et cautionnements versés" : + 200.00 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la décision modificative N° 1.2008 telle que définie ci-dessus.

Questions diverses

M. Christian BOUTONNET souhaiterait voir l'ancien bassin du Square des Promenades transformer en parterre de fleurs ou remis en eau. Une étude chiffrée doit être lancée. Par ailleurs, plusieurs arbres présentent des troncs creux, un abattage et une plantation seraient nécessaires.

Mme Valérie BOILARD suggère la plantation d'arbres et la création de parterres fleuris avenue Raymond Coutin afin d'embellir le quartier des Allières.

Mme Martine MONNERY s'interroge sur l'état d'avancement des travaux dans les écoles primaires. Les deux blocs sanitaires à l'école primaire du Bel Air sont entièrement refaits (pose faïence, mise en peinture, changement portes et fenêtre). Ceux du primaire du bourg le seront également courant septembre. Côté cantine du bourg, le plafond acoustique sera posé une semaine avant la rentrée scolaire et les chaises et tables équipées de plateaux acoustiques seront livrées deuxième quinzaine de septembre.

Mme Béatrice DRU soulève la question du déplacement des conteneurs du Point d'Apport Volontaire de Marcigny, qui semblent gêner les habitations voisines. La nouvelle implantation est à l'étude en concertation avec les services du SYCTOM afin de tenir compte des contraintes techniques et notamment de la présence de fils électriques problématique lors du vidage des conteneurs.

Concernant la collecte des ordures ménagères des résidences secondaires, il serait bien qu'elles puissent se signaler en mairie en cas de difficulté.

Mme Alice PERRAUDIN évoque le problème posé par le stationnement des camions à l'entrée Nord de SAINT PIERRE LE MOUTIER, à hauteur de « Déstockage de Bourgogne ». Un panneau pourrait réglementer le stationnement.

M. François CLOSTRE signale que l'opération de piégeage des pigeons va reprendre dès septembre par la pose de cages en plus grand nombre.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président lève la séance à vingt et une heures.

